



Domici'livres

Service de portage
de livres à domicile





Soucieuse de répondre aux attentes de ses lecteurs, la **Médiathèque Villa-Marie**, dans le cadre de ses missions, propose le **portage de livres à domicile**.

Cette action s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer dans les médiathèques ; son objectif est de permettre aux lecteurs de bénéficier d'une offre culturelle, en leur apportant à domicile des livres et des livres audio répondant à leurs goûts.

A chaque visite de notre bibliothécaire, toutes les trois semaines, les livres lus sont repris et de nouveaux titres sont déposés ; les documents peuvent être prolongés.

Quelques règles simples à respecter pour bénéficier de ce service :

- il s'adresse aux lecteurs inscrits selon les modalités du règlement de la Médiathèque Villa-Marie ;

Pour s'inscrire :

- une pièce d'identité et un justificatif de domicile
 - la gratuité est accordée aux adhérents de Domici'livres
-
- les documents sont prêtés pour une durée de trois semaines ;
 - il est recommandé de prévenir la médiathèque en cas d'empêchement ;
 - en cas de litige au moment de la restitution des documents, l'agent de la médiathèque est autorisé à chercher les documents manquants au domicile de la personne et avec l'aide de celle-ci ;
 - chaque adhérent est responsable des ouvrages qu'il a empruntés : il ne doit pas les prêter ;
 - la personne bénéficiant du service de portage de livres à domicile s'engage à rembourser chaque document perdu ou détérioré ;
 - les sacs, nominatifs, mis à disposition par la médiathèque pour l'acheminement des documents, doivent être réservés à cet usage.

Médiathèque Villa-Marie

447, avenue Aristide Briand - 83600 FREJUS

s.bibliotheque@ville-frejus.fr / 04.94.51.01.89

www.bm.esterel-mediatem.fr /  Médiathèque de Fréjus

